

Liste récapitulative des délibérations

Séance du quatorze Avril deux mil vingt cinq

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	CDC2025006	Vote du compte financier unique 2024- budget SPANC – 445 Accepté à l'unanimité
2	CDC2025007	Affectation du résultat - SPANC Accepté à l'unanimité
3	CDC2025008	Frais de personnel du SPANC Accepté à l'unanimité
4	CDC2025009	Vote du Budget SPANC Accepté à l'unanimité
5	CDC2025010	Vote du compte financier unique 2024- Budget Général - 444 Accepté à l'unanimité
6	CDC2025011	Taxes directes locales Accepté à la majorité
7	CDC2025012	Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2025 Accepté à l'unanimité
8	CDC2025013	Fixation du produit de la taxe GEMAPI Accepté à l'unanimité
9	CDC2025014	Subventions Accepté à l'unanimité

10	CDC2025015	Affectation du résultat - Budget Général Accepté à l'unanimité
11	CDC2025016	Vote du Budget Général Accepté à l'unanimité
12	CDC2025017	Participation au capital social de la SCIC Cosne Abattoir du Haut Val de Loire Accepté à la majorité
13	CDC2025018	Demande de subvention CAF - Projet Web Radio Accepté à l'unanimité



République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	23	27

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 4
Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 15/04/2025
Et
Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 15/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze Avril à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la SALLE DES FETES DE GARIGNY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 08/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 08/04/2025.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, GARNAUD Aurélie, MENARD Francine, METENIER Martine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVAUULT André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : SEILLIER Sophie à Mme VERNEAU Marie-Pierre, TRINQUET Simone à Mme MENARD Francine, MM : BOLNOT Yves à M. EGROT Gérard, CHAPELIER Bruno à M. CHARACHE Jean-Luc, DE LEO Claudio à M. DE CHOULOT Etienne, DECOUT Jacques à M. DELAVAUULT André, LE CAM Olivier à M. SERVOIS Bertrand
Absent(s) : M. MAZABRAS Jean-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme VASICEK Monique

CDC2025011 – Taxes directes locales

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'article 1640 C du Code Général des Impôts,
Vu le budget primitif de l'exercice 2025,
Considérant qu'il convient de prendre une décision de principe pour fixer le taux de la fiscalité locale,*

Considérant les bases d'impositions qui lui ont été notifiées par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Cher pour 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à la majorité (23 Pour; 3 Absentions : Mme GARNAUD, M. AMIOT, M. DEBONO et 4 contre : M. de CHOULOT et son pouvoir pour M. DE LÉO, M. DELAVAUULT et son pouvoir pour M. DECOUT) de fixer le taux des taxes comme suit :

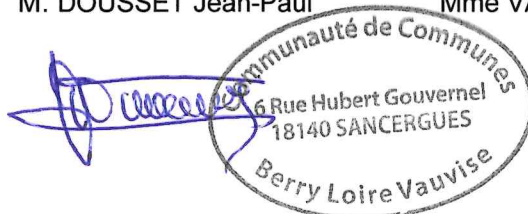
- *Taxe foncière (bâti) :* **2,10%**
- *Taxe foncière (non bâti) :* **3,74%**
- *Taxe d'habitation additionnelle :* **2,74%**
- *Cotisation foncière des entreprises :* **3,64%**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En CDC le 15/04/2025

Le Président,
M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,
Mme VASICEK Monique



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 018-200032514-20250414-CDC2025011-DE



EPCI : 240 BERRY LOIRE VAUVISE

DEPARTEMENT : 18

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE BAUGY

N° 1259 EPCI (1)

TAUX

FDL

2025

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 018-200032514-20250414-CDC2025011-DE



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 1	Taux de référence pour 2025 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	5 571 589	2,06		5 681 000	117 029	2,10	119 301
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 135 364	3,67		1 150 000	42 205	3,74	43 010
Taxe d'habitation additionnelle	1 506 768	2,69		1 486 000	39 973	2,74	40 716
CFE additionnelle	1 272 142	3,57		1 288 000	45 982	3,64	46 883
CFE unique ou de zone	>>>	>>>	>>>	0	0		
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>		Total de la fiscalité additionnelle		245 189	Total	249 910

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	8	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus		2,10	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâtie additionnelle	250 093	= 1.020000	3,74	
Taxe d'habitation additionnelle	245 189		2,74	
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		3,64	
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux	
CFE unique ou de zone	>>>	>>>		
CFE éolienne	>>>	>>>		

II – RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
68 823	0	0	0	38 776	0	0	107 599

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025	=	357 509
249 910		107 599		

À BOURGES

Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances Publiques
ISABELLE PHEULPIN

À Sancergues

Le 14/04/2025

Pour le Groupement,
Jean-Paul DOUSSET





EPCI : 240 BERRY LOIRE VAUVAISE

18

DEPARTEMENT :

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE BAUGY

N° 1259 EPCI (2)

TAUX

FDL

2025

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 018-200032514-20250414-CDC2025011-DE



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

- a. Personnes de condition modeste
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
- c. Locaux industriels
- d. Logements sociaux

0
0
11 323
23
0

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil communautaire
 - b. Par la loi
- Taxe foncière non bâtie :
- a. Par le conseil communautaire
 - b. Par la loi (terres agricoles)
 - c. Par la loi (autres)

0
820 953
0
281 043
0

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
- b. Mayotte

0
>>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

0
2 087
25 343
0

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
- b. Logements vacants soumis à la THLV
- c. Bases dégrévées hors locaux vacants
- d. Bases dégrévées locaux vacants

1 486 000
0
44 880
0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Transformateurs électriques
- f. Stations radioélectriques
- g. Installations gazières et autres

0
0
0
0
0
0
0

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA prév. (compensation TH)
- b. TVA prév. (comp. CVAE)
- c. DTCE (Métropole de Lyon)

68 823
0
>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. 75% moyenne nationale
- b. Taux maximum

6,73
3,14

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
>>>	>>>
>>>	>>>
>>>	>>>
>>>	>>>
>>>	>>>

Taux maximum :

- a. De droit commun
- b. Dérogatoire
- c. Avec rattrapage
- d. Avec capitalisation
- e. Avec majoration spéciale

Taux moyens pondérés :

- a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie
- b. En cas de changement de périmètre

>>>
>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

- a. Taxe foncière bâtie
- b. Taxes foncières bâtie et non bâtie

>>>
>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

- a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national
- b. Taux plafond de 2025

>>>
>>>

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2024 :

- a. au niveau national
- b. au niveau de l'EPCI

CFE unique/de zone	CFE éolienne
>>>	>>>
>>>	>>>
>>>	>>>

Taux maximum de la majoration spéciale

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2025 au titre de laquelle... :

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Taux moyens de référence au niveau national :

- a. Taxe foncière bâtie
- b. Taxe foncière non bâtie

39,74
51,08

République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	23	24

Vote
A l'unanimité
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 6

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : 15/04/2025

Et

Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 15/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze Avril à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la SALLE DES FETES DE GARIGNY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 08/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 08/04/2025.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, GARNAUD Aurélie, MENARD Francine, METENIER Martine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVault André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : SEILLIER Sophie à Mme VERNEAU Marie-Pierre, TRINQUET Simone à Mme MENARD Francine, MM : BOLNOT Yves à M. EGROT Gérard, CHAPELIER Bruno à M. CHARACHE Jean-Luc, DE LEO Claudio à M. DE CHOULOT Etienne, DECOUT Jacques à M. DELAVault André, LE CAM Olivier à M. SERVOIS Bertrand

Absent(s) : M. MAZABRAS Jean-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme VASICEK Monique

CDC2025012 – Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2025

Considérant le montant réclamé par le SICTREM de Baugy, et afin d'assurer l'équilibre financier de la compétence, le taux doit être ajusté en conséquence.

Sur proposition de la commission budget, après en avoir délibéré, à l'unanimité (24 Pour; 6 Absentions : M. CHARACHE et son pouvoir pour M. CHAPELIER, M. DEBONO, M. DELAVault et son pouvoir pour M. DECOUT, M. MALLERON) le Conseil Communautaire prend acte du taux de 17,37 % pour l'année 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En CDC le 15/04/2025

Le Président,

M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,

Mme VASICEK Monique



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 018-200032514-20250414-CDC2025012-DE

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

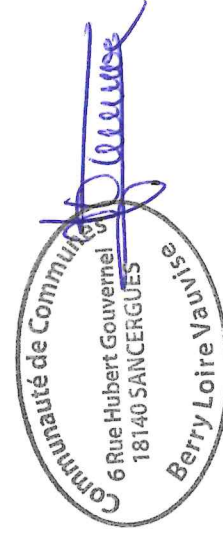
COMMUNAUTE DE COMMUNES : 240 BERRY LOIRE VAUVISE

Bases exonérées sur délibération : 0
 Bases écrites plafonnement TEOM : 79 377
 Coefficient : 2.00
 Bases définitives de l'année précédente : 3 406 482
 Bases provisionnelles d'imposition : 3 479 194

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	3 479 194	17,37%	604 335,99

A BOURGES, le 11 mars 2025 A Sancergues, le 14/04/2024
 Le Directeur Départemental des Finances Publiques, Le Préfet,
 ISABELLE PHEULPIN Jean-Paul DOUSSET



Envoyé en préfecture le 15/04/2025
 Reçu en préfecture le 15/04/2025
 Publié le 15/04/2025
 ID : 018-200032514-20250414-CDC2025012-DE

BILAN ANNUEL DE LA COMMUNAUTE DE LA LOIRE VAUVOISE
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE
 COMMUNAUTE DE COMMUNES : 240 BERRY LOIRE VAUVOISE

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	
ZONE UNIQUE	012 ARGENVIERES	P	402 591	
	025 BEFFES	P	532 622	
	053 CHARENTONNAY	P	262 333	
	099 GARIGNY	P	210 719	
	110 HERRY	P	973 942	
	120 JUSSY LE CHAUDRIER	P	489 741	
	184 PRECY	P	280 241	
	220 ST LEGER LE PETIT	P	327 005	

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
 Reçu en préfecture le 15/04/2025
 Publié le 15/04/2025



ID : 018-200032514-20250414-CDC2025012-DE

Liste des bases écrêtées par commune au titre du plafonnement TEOM

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 240 BERRY LOIRE VAUVISE

Code	Libellé	VLM TEOM	Base écrêtée
012	ARGENVIERES	2 671	6 575
025	BEFFES	2 724	5 169
053	CHARENTONNAY	2 517	4 907
099	GARIGNY	2 408	5 784
110	HERRY	2 495	37 937
120	JUSSY LE CHAUDRIER	2 414	7 038
184	PRECY	2 481	2 197
220	ST LEGER LE PETIT	2 386	9 770

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 018-200032514-20250414-CDC2025012-DE

